

LYON 2E

Le CEE2, un club créé pour fédérer les entreprises de l'arrondissement

Economie. Le lancement officiel du Club des entreprises et entrepreneurs du 2^e (CEE2) a eu lieu jeudi en mairie. Son objectif : fédérer les entreprises et les acteurs économiques de l'arrondissement à travers la création d'un réseau local.

Jeudi, la mairie du 2^e avait ouvert la salle des mariages et du conseil pour le lancement du Club des entreprises et entrepreneurs du 2^e arrondissement, une association créée par cinq dirigeants d'entreprise du secteur et soutenue par la mairie et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon où elle est hébergée.

Un succès pour cette initiative puisque les acteurs économiques du 2^e arrondissement s'étaient déplacés en grand nombre à l'invitation des membres du bureau.

Avant de laisser la parole aux fondateurs de l'association, Denis Broliquier a rappelé que le 2^e arrondissement, dont il est le maire, n'est pas uniquement réservé aux logements et aux commerces, mais rassemble également plus de 2 000 petites et grandes



■ François Royer, conseiller aux questions économiques, et Denis Broliquier, maire du 2^e, avec les cinq fondateurs du CEE2, Thierry Roussel, trésorier, Bertrand Hoch, président, Françoise Michallon, vice-présidente, Gabriel Pena, vice-trésorier, Elodie Khodja, secrétaire, et Andrea Rossignol, créateur du logo. Photo Charles-Yves Guyon

entreprises.

Les membres du bureau, après une présentation personnelle, ont détaillé les buts de l'association, puis dévoilé le logo du CEE2. Fruit d'un concours, organisé auprès des élèves de Bellecour Écoles, c'est la réalisation

d'Andréa Rossignol, élève de première année en graphisme qui a été choisie. ■

Le CEE2 est le 37^e Club d'entreprise de la circonscription de Lyon. Ces clubs fédèrent plus de 6 000 entreprises sur un total d'environ 75 000.

Mail : contact@cee2lyon.fr

QUESTIONS A BERTRAND HOCH

Président du CEE2

« Fédérer les entreprises de l'arrondissement »

Pourquoi un Club des entreprises et entrepreneurs ?

Pour fédérer les entreprises de l'arrondissement avec la création d'un réseau local. Faire que les entrepreneurs se connaissent, partagent leurs connaissances et s'aident mutuellement à développer leurs entreprises et l'économie locale.

Qui peut adhérer au CEE2 ?

Tous les acteurs économiques du deuxième arrondissement. Les dirigeants, les cadres de direction, les commerçants, toutes les personnes physiques ou morales et

toutes les entreprises, de l'unipersonnelle à la multinationale.

Que proposez-vous ?

Des réunions d'échanges, des visites culturelles ou d'entreprises et des moments de convivialité et de partage.

Quel sera le coût de l'adhésion ?

Le coût est de 200 à 400 euros, suivant le nombre de salariés des entreprises adhérentes.



Photo Charles-Yves Guyon